

rement ardent qui pousse à rechercher de nouvelles jouissances.

Voyons maintenant quelles sont les *maladies des ivrognes*.

1° La plus fréquente est l'ivresse, qui constitue un véritable empoisonnement aigu par l'alcool. Elle peut amener une congestion ou une hémorrhagie cérébrale, capable, dans certains cas, de déterminer la mort.

2° L'habitude de boire, ou l'empoisonnement chronique par l'eau-de-vie en particulier, est la source de beaucoup de maladies. Ces effets qu'elle produit sont très-variables ; ce sont, en particulier, les suivants :

A. L'habitude de boire détermine le développement de certaines maladies qui, dans l'état ordinaire, sont dues à de tout autres causes ;

B. Certaines maladies, également dues à d'autres causes, sont aggravées et modifiées d'une manière spéciale par l'usage des alcooliques ;

C. Souvent l'invasion d'une maladie aiguë, ou même seulement d'une influence morbide quelconque, est la cause occasionnelle d'une des maladies dues à l'ivrognerie elle-même. Tel est, par exemple, le cas du *delirium tremens*, qui n'éclate souvent qu'à propos du développement d'une affection aiguë quelconque.

Pour pénétrer plus avant dans la question, il est nécessaire d'étudier les effets pathologiques locaux des alcooliques sur l'estomac, et leurs effets généraux sur l'organisme.

1° *Effets locaux sur l'estomac et le tube digestif.*

Les effets de l'alcool portés au point de déterminer un état morbide de ces organes, sont, en particulier, les suivants :

A. Une irritation habituelle, puis une inflammation chronique de la membrane muqueuse digestive ou de ses annexes ;

B. Par suite de cette irritation incessante, il n'est pas rare de voir se développer des dégénérescences plus graves, telles que le cancer de l'estomac, que beaucoup de médecins attribuent à l'usage de l'eau-de-vie prise à jeun chaque matin ;

C. Le retard et la difficulté de la digestion sont souvent le résultat de l'usage des alcooliques. Quelquefois l'ingestion de ce liquide dans l'estomac remplace presque complètement l'alimentation solide ;

D. [On a constaté, dans ces derniers temps, un état ictérique, lié à différentes lésions organiques du foie.]

2° *Effets généraux sur la constitution.*

C'est d'abord une modification du sang, inconnue dans sa nature, et qui est due à l'action incessante d'un agent toxique

étranger, l'alcool. Roesch l'a bien caractérisée lorsqu'il l'a définie un accroissement du caractère veineux du sang.

Les maladies que l'on attribue généralement à l'ivrognerie sont les suivantes : 1° les affections tuberculeuses, et, en particulier, la phthisie pulmonaire ; 2° les maladies organiques du cœur ; 3° la cirrhose du foie ; 4° la maladie de Bright ; 5° les congestions cérébrales, les apoplexies sanguines et séreuses ; 6° le scorbut ; 7° l'épilepsie. — Si l'ivrognerie ne détermine pas positivement ces maladies, elle exerce au moins une grande influence sur leur production.

Les affections calculeuses, pour les raisons qui ont été données plus haut, sont fréquemment la conséquence de l'usage habituel du vin, associé à une nourriture très-azotée et au défaut d'exercice.

La combustion humaine spontanée est un sujet qui a largement défrayé l'imagination des médecins, et qui, cependant, est loin d'être résolu.

Il n'y a pas encore très-longtemps, l'existence de la combustion spontanée n'était mise en doute par personne, et l'on admettait la possibilité que des individus adonnés aux boissons alcooliques prissent feu spontanément, de manière à être totalement consumés dans l'espace de quelques minutes.

Plus tard, cette croyance fut ébranlée, et, tout en admettant la possibilité de la combustion humaine, on regarda comme nécessaire l'intervention d'un corps ou d'un foyer en ignition pour produire un tel effet. En même temps on admettait, comme un des modes de la combustion humaine, l'inflammation des vapeurs alcooliques faisant partie de l'exhalation pulmonaire, des individus adonnés aux boissons spiritueuses. Assez généralement admise dans ces derniers temps, la combustion spontanée a de nouveau été battue en brèche dans les discussions médico-légales soulevées, il y a plusieurs années, en Allemagne, à propos d'un procès célèbre (*Annales d'hygiène*, 1^{re} série, t. XLIV, p. 191, 363, 1850, et t. XLV, p. 99, 1851 : assassinat de la comtesse de Gœrlitz). Il résulte de ces faits et des discussions auxquelles ils ont donné naissance, que l'existence de la combustion spontanée est très-probablement une chose imaginaire.

L'abus des boissons spiritueuses détermine fréquemment l'impuissance, la stérilité, et exerce une influence sur la progéniture des individus des deux sexes qui y sont livrés. D'après Lippick, l'abus des spiritueux éteint en germe les deux tiers des enfants, et, chez ceux qui naissent et qui vivent, il détermine des morts prématurées, une constitution faible, débile,

délicate, quelquefois le rachitisme, les scrofules, des convulsions et des méningites.

Chez les peuples adonnés à l'ivrognerie, les générations qui se succèdent en ressentent toutes les conséquences, et elles naissent frappées de tous ces maux.

RÈGLES HYGIÉNIQUES. — La nécessité où est l'homme, dans un pays civilisé, de chercher sa nourriture et de trouver le moyen de satisfaire son esprit, le met dans l'obligation de recourir à des excitants factices. Parmi ces excitants, le plus simple comme le meilleur est l'alcool, ou plutôt les liquides dont il est une des parties constituantes. A doses modérées en effet, ce liquide stimule doucement et vivifie ; il soutient le corps, excite les facultés de l'esprit, réjouit le cœur, ranime les vieillards, relève l'homme abattu par le chagrin et lui rend son courage.

Comment et à quel instant le vin doit-il être pris ? Il est incontestable que l'instant le plus opportun est celui des repas. La quantité moyenne de cette boisson, qu'il est convenable d'interposer entre les aliments qui composent chacun d'eux, peut être évaluée de 150 à 200 grammes ; le vin doit être mélangé avec l'eau et de manière à ce que ce liquide en forme à peu près les deux tiers et le vin le tiers.

Pris dans ces proportions, ce liquide est d'un usage presque général dans beaucoup de contrées. Quand on n'en a pas l'habitude, il n'y a pas grand inconvénient à s'en passer. Une fois que cette habitude est contractée, le vin est à peu près indispensable pour faciliter la digestion. Si alors on vient à en cesser l'usage, on est presque toujours obligé d'y revenir, à moins toutefois que cette cessation ne soit rendue nécessaire par une maladie de l'estomac ou des intestins.

Age. — L'âge exerce une certaine influence relativement à l'emploi du vin : aux enfants, il faut en donner très-peu et même pas du tout ; aux adultes, les proportions indiquées plus haut sont convenables. Quant aux vieillards, on peut leur en accorder une quantité un peu plus considérable.

Sexe. — Les femmes font, en général, un usage moins fréquent des boissons alcooliques que les hommes ; beaucoup d'entre elles n'en prennent même jamais. Il faut, à cet égard, respecter les habitudes acquises ; le vin leur est du reste moins nécessaire qu'aux hommes, en raison de la vie moins active qu'elles mènent.

Constitution. — Les sujets à constitution faible, débile et délicate, à tempérament lymphatique, ont beaucoup plus besoin de faire usage d'un peu de vin que les sujets qui présentent un tempérament sanguin, nerveux ou bilieux.

Convalescence. — Dans la convalescence des maladies, excepté peut-être dans celles qui suivent des phlegmasies aiguës, on se trouve bien de faire usage d'un peu de vin, et surtout de vin de bonne qualité et contenant des quantités notables de tannin et d'alcool. C'est pour cette raison que les diverses espèces de vins de Bordeaux de bonne qualité réussissent en pareille circonstance. Il est utile de le prendre d'abord coupé d'eau, afin de ne pas éveiller la susceptibilité de l'estomac.

Climats et saisons. — L'habitation dans un climat froid et l'existence d'une saison froide indiquent l'emploi du vin ; le passage de l'alcool dans le sang produisant en peu de temps une quantité assez considérable de chaleur animale, on s'explique l'effet avantageux qu'il produit pour aider l'homme à lutter contre le froid extérieur. C'est, du reste, pour ce même motif qu'on doit employer le vin avec une modération beaucoup plus grande dans les pays chauds et pendant les saisons chaudes. En pareille circonstance, son excès détermine souvent, ainsi que cela a déjà été dit, des maladies du tube digestif ou de ses annexes.

Bière. — A doses modérées, la bière est légèrement stimulante et tonique ; il est un certain nombre d'individus qui la digèrent difficilement, sans que rien puisse rendre compte de ce fait. En pareil cas, il est inutile d'y insister, car cette insistance peut amener la diminution de l'appétit et faire naître de la dyspepsie.

Les principes nutritifs que contient la bière, joints à son bas prix, la rendent précieuse pour les classes inférieures de la société. En somme, c'est une boisson saine, agréable, nourrissante, et que l'hygiène doit recommander toutes les fois qu'elle est supportée par l'estomac.

Cidre. — Les conseils précédents sont surtout applicables au cidre. Il est, en effet, un beaucoup plus grand nombre d'individus qui le supportent mal, et chez lesquels il produit la diarrhée et divers troubles digestifs. Toute la question se réduit ici à une affaire de tolérance, et il n'est pas difficile de la juger d'après l'effet produit sur le tube digestif par cette boisson.

Eau-de-vie. — L'eau-de-vie est une boisson si répandue et dont l'usage est malheureusement devenu si général, que ses effets sur l'organisme sembleraient ne devoir donner lieu à aucune dissidence. Il n'en est rien cependant, et les opinions à cet égard sont bien partagées.

A dose modérée, l'eau-de-vie, selon Roesch, Robertson et d'autres, est une boisson essentiellement salutaire, que le peuple peut se procurer facilement à cause de son bas prix, qui flatte son goût, lui donne du courage, lui permet de résister

aux intempéries de l'air. Elle n'exerce, enfin, aucune action nuisible sur la santé.

S'il en est ainsi, que penser de l'opinion des médecins qui croient que l'usage d'un petit verre d'eau-de-vie à jeun, tous les matins, est capable d'exercer une grande influence sur le développement du cancer de l'estomac?

Avant les auteurs que je viens de citer, Frank avait émis une opinion favorable relativement à l'usage de l'eau-de-vie : il la regardait, lorsqu'elle est prise en petite quantité, comme une boisson salubre et précieuse, qui réchauffe l'homme, le ranime, donne du courage à l'ouvrier et au pauvre. D'après ce médecin, elle contribue à lui fournir le calorique nécessaire pour résister aux intempéries de l'atmosphère auxquelles il est exposé, favorise la circulation, supplée en quelque sorte aux vêtements qui ne le couvrent pas assez chaudement, et, enfin, elle est surtout utile dans les pays froids et pendant les saisons froides des climats tempérés.

Les effets de l'eau-de-vie prise en quantité trop considérable ne sont mis en doute par aucun médecin, et l'abus de ce liquide peut avoir toutes les fâcheuses conséquences qui ont été décrites plus haut. Depuis le commencement du dix-neuvième siècle, l'abus de l'eau-de-vie s'est répandu et s'est généralisé dans la plus grande partie de l'Europe, et surtout au centre et dans les pays septentrionaux : toutes les villes, tous les villages, ont des débitants d'eau-de-vie et de liqueurs. Son usage s'est répandu chez les sauvages, qu'il a plus décimés que le fer des Européens et les progrès de la civilisation.

On a cherché à arrêter la funeste extension de l'usage de l'eau-de-vie, et c'est surtout pour arriver à ce but que les sociétés de tempérance ont été instituées. Etablies d'abord dans quelques localités des États-Unis, elles furent importées en Angleterre en 1829. Le but des sociétés de tempérance est de chercher à déraciner l'usage des alcooliques, et surtout de l'eau-de-vie, par l'exemple que donnent les membres de ces sociétés et leurs familles, en même temps qu'elles répandent dans la population des idées plus justes sur les fâcheux effets des alcooliques.

Un journal anglais a donné des détails statistiques curieux sur l'état actuel des sociétés de tempérance et sur la consommation des boissons spiritueuses en Angleterre. L'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse comptent actuellement 850 sociétés de tempérance ayant 1,640,000 membres adhérents. Dans le Canada, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, il y a 950 sociétés de tempérance avec 370,000 membres. Dans l'Amérique du Sud, 70,000 personnes portent les médailles de tempérance.

En Allemagne, sans compter la Prusse et l'Autriche, où, de même qu'en Italie, il n'y a pas de sociétés de tempérance, le nombre de ces dernières monte à 1,500 et celui des adhérents à 1,300,000. La Suède et la Norvège possèdent 510 sociétés de tempérance, 120,000 personnes en font partie. Dans les îles Sandwich, 5,000 personnes se sont vouées à l'abstinence des spiritueux, et 900 au cap de Bonne-Espérance.

Il est prouvé que, dans la Grande-Bretagne, 7,000 personnes périssent chaque année par suite d'accidents occasionnés par l'ivrognerie, et que 550 millions de dollars sont dissipés en boissons, dans le même espace de temps, par les classes ouvrières. En 1848, la somme colossale de 490 millions de dollars a été dépensée dans la Grande-Bretagne en boissons enivrantes, et on y a fabriqué 520 millions de gallons de bière. Dans les États-Unis, il existe 3,712 sociétés de tempérance, ayant 3,613,000 membres, parmi lesquels on distingue une secte particulière, appelée *les Fils de l'Abstinence*.

En Russie, l'empereur a défendu la création de ces sociétés. En France, les sociétés de tempérance n'ont encore eu aucun succès. En Allemagne, la plus ancienne société de tempérance a été fondée le jour de Noël 1600.

[L'alcoolisme a pris depuis un certain nombre d'années de telles proportions, que les hommes chargés de présider aux destinées du pays ont senti la nécessité de mettre une digue au flot toujours montant qui menace d'engloutir les forces vives de la nation. La question reprise de nouveau a été étudiée à tous les points de vue, et l'Assemblée nationale a été formellement saisie par un de ses membres, médecin distingué, le Dr Roussel, d'un projet de loi tendant à la répression pénale de l'ivrognerie. L'Académie de médecine a entendu, sur le même sujet, un important rapport de M. le docteur Bergeron, qui conclut dans le même sens.]

Sans rappeler ici ce qui se passe en Amérique, où l'alcoolisme est en train de faire disparaître la race des anciens habitants, il suffit de regarder autour de nous pour être effrayé des progrès du vice qu'il s'agit de combattre *herculeâ manu*. On ne saurait contester le rôle que l'alcool a joué dans notre dernière guerre civile, où les cerveaux exaltés par les boissons spiritueuses acceptaient avec enthousiasme les doctrines les plus perverses et les plus insensées. Que l'on examine, comme l'a fait M. Lunier, ce qui se passe dans certains départements, où le chiffre de la consommation des liqueurs fortes s'accroît continuellement, invariablement suivi par le chiffre ascendant des cas d'aliénation mentale (1), et l'on demeurera convaincu qu'il

(1) Dans quelques départements, ceux de l'Ouest particulièrement, où la consom-

est grandement temps de porter remède au fléau qui menace notre civilisation.

Parmi les moyens proposés comme prophylactiques, il en est deux qui méritent surtout de fixer l'attention des législateurs chargés de statuer sur cette grave question : 1° une augmentation énorme des droits à faire peser sur les alcools; de telle sorte que l'usage en devienne, pour ainsi dire, impossible; 2° une pénalité très-sévère (amende, prison), qui frappe non-seulement l'ivresse elle-même, mais encore tous les crimes et délits commis sous son influence. Enfin, pour l'ivrogne plusieurs fois condamné, l'interdiction partielle ou totale, selon les cas, des droits civiques, civils et de famille, et dans tous les cas l'interdiction du droit électoral pour une durée de 2 à 5 ans (Roussel). Beaucoup de personnes pensent très-judicieusement que le débitant de liqueurs doit être lui-même soumis à une pénalité, comme complice, en quelque sorte, de ceux qui se sont enivrés dans son établissement; qu'une surveillance rigoureuse et incessante doit être exercée sur les liqueurs livrées à la consommation, etc. Arrivera-t-on, à l'aide de ces moyens, à déraciner le vice honteux et dégradant que l'on veut attaquer? Assurément l'entreprise est difficile, mais l'importance du but exige que l'on tente les plus grands efforts pour l'atteindre.]

Bibliographie. — PLUTARQUE, *Pourquoi les femmes s'enivrent-elles malaisément et les vieillards facilement?* in *Prop. de table*, l. III, quest. 3; — et *Pourquoi ceux qui sont ivres tout à fait sont-ils moins troublés que ceux qui ne le sont qu'à demi*, ibid. Quest. 8. — STROMER (H.), *Decreta medica de ebrietate*. Lipsiæ, 1531. — WILLICHUS, *Problemata de ebriorum affectionibus et moribus*. Francofurti, 1543, in-8°. — WALDSCHMIDT, *De ebrietate et insolentibus aliquot ejus affectibus*. Giessen, 1677, in-4°. — ETMUELLER (M.), *De temulentia*. Lipsiæ, 1678, in-4° et in *Opp.*, t. II, p. 870. — KHON (A.), *A nimia spiritus vini ingurgitatione mors repentina*, in *Miscell. Acad. nat. cur.*, 3 déc., an V-VI (1696-1697), p. 166. — SEUFFERHELD (G. N.), *De morbis bibonum*. Altorfii, 1720, in-4°. — HALES (St.), *Friendly Admonition to the Drinkers of Brandy and other distilled spirituous Liquors*. London, 1734, in-8°. REINICK (J. E.), *De potu vinoso digestionem impediende magis quam adjuvante*. Argentorati, 1736, in-4°. — HORUS (P. S.), *Abhandlung von der Trunkenheit*. Stralsund, 1747. — BOTTICHER (J. G. DE), *De universali humorum dyscrasia scorbutica, gravissimis et plane insolitis symptomatibus stipata, ex abusu potentiorum spirituosorum et feculentorum prognata*, in *Acta Acad. nat. cur.*, t. VIII, p. 191, 1748. — G. VIGLAND (DE), *An a potibus spirituosus præmatwra senectus?* (Resp. affirm.) Th. de Paris, 1749, in-4°. — BERG (J. C.), *De inappetentiâ ex abusu spirituosorum*. Helmstadii, 1758, in-4°. — POHL (J. C.), *De callositate pentriculi ex potu spirituosus abusu*. Lipsiæ, 1771, in-4°. — LETTSOM, *History of some of the Effects of Hard Drinking*. Lond., 1789. — RUSH (Benj.), *An Inquiry into the Effects of spirituous*

mation des liqueurs fortes a beaucoup augmenté, les cas de folie alcoolique se sont élevés de 1856 à 1869 dans les proportions suivantes : de 5 à 13 pour 100 (Sarthe), de 8 à 18 pour 100 (Morbihan), de 10 à 23 (Côtes-du-Nord), et enfin de 3,54 à 27 pour 100 (Mayenne). Les résultats sont moins tranchés dans la région de l'Est; ils démontrent cependant que la folie alcoolique croît avec la consommation de l'alcool (Lunier). E. Bgd.

Liquors on the human Body; to which, etc. Philadelphia, 1790, in-8°; ibid., 1791 et 1805. — FOTHERGILL (A.), *An Essay on the Abuse of spirituous Liquors; its Effects, etc.* Bath, 1796, in-8°. — STICHEL (F. Van), *Réflexions sur la cachexie causée par l'abus des boissons spiritueuses et sur le traitement qui convient à cette maladie*, in *Act. de la Soc. de méd.*, etc., de Bruxelles, t. I, pars 2, p. 168, 1798. — LECŒUR (J.), *Essai sur l'ivrognerie*. Paris, an XI, in-8°. — TROTTER (Th.), *Essay medical, philosophical and chemical on Drunkenness and its Effects on the human Body*. London, 1804, in-8°. — HUEBBE (K.), *Ueber die Schädlichkeit des Branntweins, als eines gewöhnlichen Getränkes*, in *Verhandl. und Schr. der Hamburg. Gesellsch.*, t. VII, p. 531, 1808. — CONQUÉRANT (P. L. N.), *Sur l'abus des liqueurs alcooliques, suivi, etc.* Th. de Paris, 1810, n° 45. — FORSTER (T.), *Physiological Reflexions on the destructive Operation of spirituous and fermented Liquors on the animal System*. London, 1812, in-8°. — SUTTON (Th.), *Tracts on Delirium tremens, on Peritonitis, etc.* London, 1813, in-8°. — GARNIER (P. B.), *Dissert. sur l'ivresse*. Th. de Paris, 1815, n° 182. — *Lettre aux médecins sur l'abstinence de toute substance fermentée*. Paris, 1816, in-8°. — BRIAND (J.), *Considérations générales sur l'abus des boissons spiritueuses*. Th. de Paris, 1816, n° 176. — BRUHL-CRAMER (C. von), *Ueber die Trunksucht mit einem Vorwort von C. W. HUFELAND*. Berlin, 1819, in-8°. — KLAPP (J.), *A Memoir on temulent Disease*, in *The Amer. Med. Read.*, t. I, n° 4, 1818. — RAYER, *Mém. sur le delirium tremens*. Paris, 1819, in-8°. — BUSCH (von dem), *Beobachtungen und Bemerkungen über das Delirium tremens aus den amerikanischen Zeitschriften gesammelt*, in *Nasse Zchr. f. Anthropol.*, Hft. I, p. 209, 1824; *Fortsetzung.*, Hft. IV, p. 336, 1825. — GODEN (F. H. Ad.), *Von dem Delirium tremens*. Berlin, 1825, in-8°. — BARKHAUSEN (G.), *Beobachtungen über den Säufervwahnsinn, oder das Delirium tremens*. Bremen, 1828, in-8°. — LÉVEILLÉ, *Mém. sur la folie des ivrognes ou sur le délire tremblant*, in *Mém. de l'Acad. de méd.*, t. I, p. 181, 1828. — MACNISH (R.), *The Anatomy of Drunkenness*, 2^e édit. Glasgow, 1828, in-12. — HENRY (J.), *A Letter... showing that the Use of Tea and Coffee cannot be safely substituted for that of spirituous Liquors*. Dublin, 1830, in-8°. — SPEYER, *Gutachten über die plötzliche, wahrscheinlich durch übermäßigen Genuss der Branntweins herbeigeführte, Todesart dreier Personen*, in *Henke's Ztschr.*, t. XX, p. 27, 1830. — BLAKE (A.), *A Practical Essay on the Disease generally known under the Denomination of Delirium tremens, written principally with a View to elucidate its Division into distinct Stages, etc.* London, 1830, in-8°. — WARE (J.), *Remarks on the History and Treatment of Delirium tremens*. Boston, 1831, in-8°. — BONNET-BONNEFOY, *Dissert. sur l'ivresse produite par les boissons alcooliques*. Th. de Strasbourg, 1832, n° 991, in-4°. — BAIRD (R.), *Histoire des Sociétés de tempérance des États-Unis d'Amérique, avec quelques détails sur celles de l'Angleterre, de la Suède et autres contrées*. Paris, 1836, in-8°. — ROSENTHAL (M.), *De abusu alcoholicorum*. Vindob. 1837, in-8°. — KRAUSS, *Mém. relatif à l'esprit de pommes de terre et à ses funestes effets sur l'économie animale*, in *Compt. rend. Acad. des sc.*, t. V, p. 338, 1837. — ROYER-COLLARD (H.), *De l'usage et de l'abus des boissons fermentées, et des boissons fermentées et distillées*. Th. de conc. Paris, 1838, in-4°. — ROESCH, *Der Misbrauch geistiger Getränke in patholog., therap. med. Polizei*, etc. Tübingen, 1839, in-8° et trad. fr. in *Ann. d'hyg.*, 1^{re} sér., t. XX, p. 1, 1839. — MARSHALL (H.), *Observations on the Abuse of spirituous Liquors by the European Troops in India*, in *Edinb. Med. and Surg. Journ.*, t. LXI, 1844. — GELIS (J. R.), *Des boissons alcooliques considérées sous le rapport physiologique, pathologique et hygiénique*. Th. de Montpellier, 1844, n° 17. — GRAFF und STEGMAYER, *Einige Worte zur Beurtheilung des Wahnsinn überhaupt des Säufervwahnsinn*, etc. Wiesbaden, 1844, in-8°. — *Proceeding of the World's Temperance Convention held in London, aug. 4th 1846; with the Papers, etc.* London, 1846, in-8°. — CHAMBERS (R.), *On Dilatation of the Heart Consequent upon Teetotalism (abstinence)*, in *Provinc. Med. and Surg. J.*, 36, et *Canstatt's Jahresb.*, 1847, t. VII, p. 7. — MARCEL, *De la folie causée par l'abus des boissons alcooliques*. Th. de Paris, 1847, n° 18. — CARPENTIER (W.), *Temperance and Teetotalism an Inquiry into the Effects, etc.* London, 1847, in-8°. — DU MÊME, *On the Use and Abuse of alcoholic Liquors in Health and Disease.* (Prize Essay.)

London, 1850, in-8°. — DU MÊME, *The Physiology of Temperance*. London, 1858. — TARDIEU (A.), *Observations médico-légales sur l'état d'ivresse, considéré comme complication des blessures et comme cause de mort prompte et subite*, in *Ann. d'hyg.*, 1^{re} sér., t. XL, p. 390, 1848. — HUYDECOOPER, *De l'abolition des boissons fortes*, trad. du holl. par M. BOURQUIÉ-LEFÈVRE, Rapp. par M. DELAHAYE, in *Bull. Acad. de méd. de Belgique*, t. VII, p. 108, et *Gaz. méd.*, 1848, p. 320. — WITTEMER, *Die Ursachen und Folgen des habituellen Branntweingenusses in sanitätspolizeilicher Rücksicht*, in *Verdeut. Ztschr. f. Staatsarzn.*, 1849, et *Constatt's Jahrb.*, 1850, t. VII, p. 52. — BERGERET, *De l'abus des boissons alcooliques, de ses funestes effets sur la société, et des moyens d'en modérer les ravages*. Lons-le-Saulnier, 1851, in-18, et Paris, 1870, in-12. — HÜSS (MAGNUS), *Cronische Alcoholkrankheiten, oder Alcoholismus chronicus*. Stockholm und Leipzig, 1852, in-8°. — WARING, *The Relation of Teetotalism to the Diseases of Europeans in India*, in *Indian Ann. of Med.*, 1856, et *Ranking's Abstr.*, t. XXIV, p. 2, 1856. — THOMEUF (P. L.), *Essai clinique sur l'alcoolisme*. Th. de Paris, 1859, n° 74. — MOTET (A. A.), *Considérations générales sur l'alcoolisme, et, plus particulièrement, des effets toxiques produits sur l'homme par la liqueur d'absinthe*. Th. de Paris, 1859, n° 250, in-4°. — LECOEUR (J.), *Études sur l'intoxication alcoolique*. Caen, 1860, in-8°. — RACLE (V. A.), *De l'alcoolisme*. Th. de conc., 1860, in-8°. — LEUDET (E.), *Études sur l'ictère déterminé par les boissons alcooliques*, in *Soc. de biol. et Journ. de chim. méd.*, 1^{re} sér., t. VI, p. 609, 1860. — MARCET (W.), *On chronic Intoxication, or alcoholic Stimulants in Connection with the nervous System; with a synopsical Table, etc.* London, 1860, in-8°. — DU MÊME, *An experimental Inquiry into the Action of Alcohol on the nervous System*, in *Med. Times and Gaz.*, 1860, t. I, p. 214, 264, 312. — LEFÈVRE-DURUFLÉ, *Rapp. sur une pétition demandant l'intervention de l'autorité pour réprimer l'abus de l'absinthe*, et DUMAS, *Observations sur l'abus de l'alcool et de l'absinthe*. Séance du Sénat du 27 juin 1861. — CONTESSÉ, *Études sur l'alcoolisme et sur l'étiologie de la paralysie générale*. Th. de Paris, 1862, n° 115. — FRANQUE (J. B. V.), *Das Vorkommen des Säuferwahnsinns in dem Herzogthum Nassau in den Jahren 1818-58; nach der Sanitätsberichten bearbeitet, in Jarhb. f. d. St. Nassau*, 1861, et *Constatt's Jahrb.*, 1862, t. VII, p. 58. — ANSELMIER, *De l'empoisonnement par l'absinthe*. Paris, 1862, in-12. — KRANS, *De la phthisie chez les buveurs*, in *Soc. méd.-chir. de Liège et Gaz. des hôp.*, 1862. — BOUCHARDAT, *De l'usage et de l'abus des boissons fermentées et des liqueurs fortes* (Confér. de l'Assoc. polytechn.), in *Ann. de thérap.*, 1862, p. 208. — MOREAU (J. M. F.), *De la liqueur d'absinthe et de ses effets*. Paris, 1863, in-8°. — PERRIN (Maur.), *De l'influence des boissons alcooliques, prises à doses modérées, sur la nutrition*, in *Gaz. heb.*, 1864. — LAGAROSSE (J.), *Essai sur la folie alcoolique aiguë*. Th. de Paris, 1864, n° 47. — PROSECKI (J. A.), *Hygiène de la classe ouvrière du Havre au point de vue de l'alcoolisme*. Th. de Paris, 1864, n° 190. — DECAISNE, *Étude médicale sur les buveurs d'absinthe, précédée, etc.*, in *Compt. rend. de l'Acad. des sc.*, t. LIX, p. 229, 1864. — JOLLY, *Études hygiéniques et médicales sur l'alcool et ses composés*, in *Bullet. de l'Acad. de méd.*, t. XXXI, p. 490, 808, 1865-66. — LANCEREAUX, art. *Alcoolisme*, in *Dict. Encycl. des sc. méd.*, t. II, 1865. — MASSON (P.), *Si les anciens ont usé des liqueurs alcooliques*. Saint-Germain, 1865, in-8°. — PENNETIER (G.), *De la gastrite dans l'alcoolisme*. Th. de Paris, 1865, n° 59. — BENOIT (H.), *De l'abus des boissons alcooliques*, in *Gaz. méd. de Strab.*, 1865, p. 89. — DESCHAMPS (d'Avallon), *Mém. sur la liqueur d'absinthe*, in *Répert. de pharm.*, t. XXII, p. 208, 345, 396, 1865-66. — AMORY (R.), *Experiments and Observations on Absinth and Absinthism*, in *Bost. Med. and Surg. J.*, 1868, p. 71, 83. — PASCAL (Ch.), *De l'alcool et de son influence sur le développement et la marche des maladies*. Th. de Montp., 1868, n° 14. — CUNY-BOUVIER, *Untersuchungen über die Wirkung des Alcohols auf die Körpertemperatur*, in *Arch. f. d. gesammte Physiol.*, t. II, p. 370, 1869. — OBERNIER (Fr.), *Zur Kenntniss der Wirkungen des Weingeistes*, *ibid.*, t. II, p. 494. — PARKES and WOLLOWICZ, *Experim. of the Effects of Alcohol on the human Body*, in *Proceedings of the R. Soc.*, 1870, n° 120. — DES MÊMES, *Expér. on the Action of red Bordeaux Wine (Claret), on the human Body*, *ibid.*, n° 123. — NEYREWAND (de), *De la nécessité de supprimer l'ivresse*. Colmar, 1870, in-12. — DESPINE, *Le démon alcool, ses effets dé-*

sastreux. Paris, 1871, in-8°. — *Discussion sur l'influence de l'alcoolisme dans les traumatismes*, in *Bull. Acad. de méd.*, t. XXXV, 1870. — PÉRONNE (Vouziers), *De l'alcoolisme dans ses rapports avec le traumatisme*. Th. de Paris, 1870, n° 4. — LANGLOIS (P. A.), *Essai sur l'alcoolisme aigu aux États-Unis*. Th. de Paris, 1870, n° 225. — MAGNAN, *Étude expérimentale et clinique sur l'alcoolisme; alcool et absinthe, épilepsie absinthique*. Paris, 1871, in-8°. — CHALLAND (Ch.), *Étude expérimentale et clinique sur l'absinthisme et l'alcoolisme*. Th. de Paris, 1871, n° 55. — LUNIER, *Du rôle que jouent les boissons alcooliques dans l'augmentation des cas de folie*, in *Bull. Acad. de méd.*, t. XXXVI, p. 655, 1871. — ROUSSEL (Th.), *De l'ivresse publique, de l'ivrognerie et de l'alcoolisme au point de vue de la répression légale*, *ibid.*, p. 616. — BERGERON (J.), *Rapp. sur la répression de l'alcoolisme*, *ibid.*, p. 1025, et *Ann. d'hyg.*, 2^e sér., t. XXXVIII, p. 5, 1872. — FOVILLE (fils), *Moyens pratiques de combattre l'ivrognerie proposés ou appliqués, etc.*, in *Ann. d'hyg.*, 2^e série, t. XXXVIII, p. 5, 241, 1872.

— BERGERET, *De l'abus des boissons alcooliques, etc.* Paris, 1872, in-18. — MARVAUD, *L'alcool, son action physiologique, etc.* Paris, 1872, gr. in-8°. — ROUSSEL (Th.), *De l'impôt des boissons, etc.*, in *Bull. de l'Acad. de méd.*, n° 7, 1872. — JANSEN (Aug.), *De l'influence dans notre climat de l'usage et de l'abus des alcooliques, etc.*, in *Ann. de la Soc. méd. d'Anvers*, 1872. — PUIPIER, *Démonstration expérimentale de l'action des boissons dites spiritueuses sur le foie*, in *Compt. rend. de l'Acad. des sc.*, t. LXXV, 1872. — MAGNAN, *Rech. de physiologie pathologique avec l'alcool et l'essence d'absinthe*, in *Arch. de physiol.*, t. V, 1873. — LUNIER, *De l'origine et de la propagation des sociétés de tempérance*. Paris, 1873, in-8°. — TROYON (J. F.), *Quelques mots sur l'alcoolisme*. Th. de Paris, 1873. — EDMUNDS (J.), *The physiological influence of alcohol*, in *Brit. med. Journ.*, vol. II, 1874. — MAGNAN, *De l'alcoolisme, etc.* Paris, 1874, in-8°. — PARKES, *On the issue of a spirit ration during the Ashanti campaign of 1874*. London, 1875. — PIERRE (Is.), *Sur les alcools qui accompagnent l'alcool vinique*, in *Compt. rend. de l'Acad. des sc.*, t. LXXXI, 1875.

§ 4. — BOISSONS AROMATIQUES.

Sous ce titre, on comprend trois infusions végétales, qui sont le café, le thé et le chocolat; elles ont pour caractère commun de renfermer chacune une quantité notable d'un principe azoté nutritif, et de pouvoir servir d'une manière efficace à la nourriture de l'homme. Ces trois principes sont la caféine, la théine et la théobromine, dont la composition est à peu près identique, et qui paraissent être des principes immédiats de même nature.

[A ces trois substances nous en ajouterons une quatrième, le maté, dont l'usage est très-répandu dans une partie de l'Amérique du Sud, et qui doit ses propriétés excitantes à la caféine.]

D'après M. Liebig, il est singulier de voir, dans deux plantes d'une famille aussi éloignée, deux substances, le thé et le café, qui contiennent un même principe, auquel il faut en rapporter les bons effets. La caféine et la théine, en effet, sont des substances identiques. En mélangeant avec de la caféine ou de la théine de l'oxygène et de l'eau, on obtient de la taurine, qui est le composé particulier à la bile. — En faisant la même expérience avec la théobromine, on obtient les éléments taurine et

urée, acide carbonique et ammoniacque, ou urine et acide urique. En se reportant à la composition de la bile, on peut voir que 0^{gr},14 de caféine peuvent fournir à 30 gr. de bile l'azote qu'ils contiennent sous forme de taurine; d'où l'on doit conclure que l'action de l'un de ces trois principes ne doit pas être regardée comme indifférente.

1° Du café.

Le café est la graine du caféier (*coffea arabica*) soumise à la torréfaction. C'est cette opération qui donne au café sa saveur suave et son arôme délicieux; car, avant de la subir, il est dur et n'a qu'une saveur herbacée peu agréable. — L'arôme qui se développe en cette circonstance est dû à une huile empyreumatique qui se produit par l'action du feu, en même temps que le tannin est mis à nu. L'analyse a démontré dans le café les matières suivantes: 1° un acide, qui est l'acide gallique, selon quelques chimistes, et un acide spécial, l'acide caféique, selon d'autres; 2° une matière azotée et cristallisée, la caféine; 3° une huile empyreumatique, etc.

D'après MM. Robiquet et Boutron, on trouve les quantités suivantes de caféine dans 500 grammes de chacune des différentes espèces de café: café Martinique, 1,79; café d'Alexandrie, 1,26; café de Java, 1,26; café de Moka, 1,26; café de Cayenne, 1,06; café de Saint-Domingue, 0,85. D'après M. Payen (1846), le principe actif qu'on retire du café est une matière cristallisée, qui est un chloroginate double de caféine et de potasse. Ce chimiste donne les rapports suivants comme exprimant la composition moyenne des diverses espèces de café: cellulose, 34; eau hygroscopique, 12; substances grasses, 10 à 13; glucose, dextrine, acide végétal indéterminé, 15,5; légumine, caséine, gluten, 10; chloroginate de caféine et de potasse, 3,5 à 5; organisme azoté, 3; caféine libre, 0,8; huile essentielle concrète, insoluble, 0,001; substances minérales, 6,697. La torréfaction du café doit s'opérer à 250° à peu près, et voici les phénomènes qui se passent dans cette opération. A cette température, l'eau interstitielle commence par se vaporiser, le chloroginate double se tuméfie, se colore en roux, se gonfle, désagrège les tissus, et laisse en liberté une partie de la caféine qu'il tenait en combinaison. La cellulose éprouve une légère caramélisation et donne des produits pyrogénés. Les huiles grasses se répandent dans la masse devenue poreuse, en entraînant avec elles les huiles essentielles modifiées.

La caféine est une matière azotée et jouissant de propriétés nutritives énergiques. D'après M. Payen, le café au lait représente six fois plus de substances solides et trois fois plus de substance azotée que le bouillon de viande de bœuf.

L'infusion des graines de café, préalablement torréfiées et réduites en poudre, préparée avec soin dans des vases clos, est une boisson très-agréable, et qui est à la fois nourrissante, tonique et stimulante. L'action du café sur l'organisme n'est pas du reste tout à fait la seule; il faut en même temps tenir compte de trois autres, qui ne sont pas sans influence. Ces trois conditions sont: 1° la présence de l'eau qui tient en dissolution les principes du café; 2° la température de cette eau; 3° le sucre qui y est joint. La température de l'eau donne à l'infusion de café des qualités plus stimulantes, en même temps qu'elle lui donne la faculté de communiquer à l'économie une quantité surabondante de calorique. — Le sucre en facilite souvent la digestion, en déterminant une sécrétion plus abondante des sucs gastriques.

Pour bien apprécier l'action du café, il faut l'étudier à l'état d'infusion froide et sans sucre: on obtient alors les résultats suivants:

Le café est un stimulant spécial et énergique, lorsqu'il est pris à des doses modérées: dans ces conditions, il détermine souvent de l'insomnie. A doses plus élevées, il est légèrement narcotique. Le café ne détermine ni chaleur ni stimulation locale épigastrique; son action est générale, il accélère la circulation, augmente la calorificité, favorise les sécrétions et les excréctions, réchauffe et vivifie l'organisme. Son action calorifique en fait un des agents qui préparent le mieux l'homme qui va s'exposer aux intempéries de l'atmosphère à les subir sans accident. L'infusion de café est nourrissante, et il est rare qu'elle soit indigeste; c'est cependant ce qui a lieu dans la gastralgie, la dyspepsie, la faiblesse et la débilité de l'estomac, dont il aggrave souvent les symptômes; il est probable qu'il faut attribuer ces effets à la quantité assez considérable de principes astringents qu'il renferme. M. de Gasparin, dans un travail intéressant lu à l'Académie des sciences (mars 1850), a présenté des documents curieux, propres à éclairer sur le rôle que le café peut être appelé à jouer dans la nutrition, et à lui en assigner un plus important qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent. — Partant de ce résultat, généralement admis actuellement, que la quantité d'azote contenue dans les aliments d'un homme adulte bien portant pouvait être estimée à 20 ou 26 grammes dans l'espace de vingt-quatre heures, et ayant observé que les ouvriers mineurs des environs de Charleroi avaient résolu le problème de se nourrir d'une manière suffisante et de conserver une bonne santé, une grande vigueur musculaire, avec des aliments qui, dans leur ensemble, contenaient une quantité moitié moins considérable de principes azotés, et qui était re-

COLEGIO CIVIL
PREPARATORIA N.º 2



Séance